



MARTIN & CIE
COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS
SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF

1100, rue Notre-Dame
Lachine (Québec)
H8S 2C4

Téléphone :
514.637.7887

Télécopieur :
514.637.3566

Internet :
www.martin-cie.com

Courriel :
c.martin@martin-cie.com

HÉRITAGE LAURENTIEN

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2020

SOMMAIRE

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
État des résultats	5
État de l'évolution des actifs nets	6
État des flux de trésorerie	7
Bilan	8
Notes complémentaires	9 - 13
Renseignements complémentaires	14



MARTIN & CIE
COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS
SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF

1100, rue Notre-Dame
Lachine (Québec)
H8S 2C4

Téléphone :
514.637.7887

Télécopieur :
514.637.3566

Internet :
www.martin-cie.com

Courriel :
c.martin@martin-cie.com

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
Héritage Laurentien

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Héritage Laurentien (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2020, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;



- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Martin & Cie
Par Louis Martin, CPA auditeur, CA

Louis Martin, CPA auditeur, CA

Lachine
Le 25 août 2020



HÉRITAGE LAURENTIEN

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

5

	2020	2019
Produits		
Subventions pour divers projets	403 290 \$	394 716 \$
Contrats spéciaux	29 750	17 830
Camps de jour	64 636	51 107
Dons	5 150	5 260
Divers	<u>245</u>	<u>155</u>
	<u>503 071</u>	<u>469 068</u>
Charges		
Charges directes	460 657	480 687
Charges d'administration	<u>33 797</u>	<u>35 818</u>
	<u>494 454</u>	<u>516 505</u>
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges d'exploitation	8 617	(47 437)
Règlement de litige	<u>-</u>	<u>6 758</u>
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<u><u>8 617 \$</u></u>	<u><u>(40 679) \$</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

HÉRITAGE LAURENTIEN

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

6

	Investis en immo- bilisations	Non affectés	2020 Total	2019 Total
Solde au début	1 226 \$	85 301 \$	86 527 \$	127 206 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(4 936)	13 553	8 617	(40 679)
Dette à long terme	<u>6 345</u>	<u>(6 345)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Solde à la fin	<u>2 635 \$</u>	<u>92 509 \$</u>	<u>95 144 \$</u>	<u>86 527 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

HÉRITAGE LAURENTIEN

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

7

	2020	2019
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	8 617 \$	(40 679) \$
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>4 936</u>	<u>7 261</u>
	13 553	(33 418)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement		
:		
Débiteurs	677	190
Subvention à recevoir	(5 376)	(16 475)
Frais payés d'avance	405	1 542
Créditeurs	(94)	(12 030)
Dû aux membres	-	(954)
Produits perçus d'avance	<u>15 876</u>	<u>862</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	25 041	(60 283)
Activité de financement		
Remboursement de la dette à long terme et flux de trésorerie lié à l'activité de financement	<u>(6 345)</u>	<u>(5 978)</u>
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	18 696	(66 261)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>77 239</u>	<u>143 500</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u><u>95 935</u></u> \$	<u><u>77 239</u></u> \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

HÉRITAGE LAURENTIEN

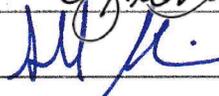
BILAN

31 MARS 2020

8

	2020	2019
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	95 935 \$	77 239 \$
Débiteurs (note 4)	144	821
Subvention à recevoir	52 919	47 543
Frais payés d'avance	<u>-</u>	<u>405</u>
	148 998	126 008
Immobilisations corporelles (note 5)	<u>11 707</u>	<u>16 643</u>
	<u><u>160 705</u></u> \$	<u><u>142 651</u></u> \$
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 7)	19 919 \$	20 013 \$
Produits perçus d'avance	36 570	20 694
Versements sur la dette à long terme (note 8)	<u>6 736</u>	<u>6 346</u>
	63 225	47 053
Dette à long terme (note 8)	<u>2 336</u>	<u>9 071</u>
	<u><u>65 561</u></u>	<u><u>56 124</u></u>
Actifs nets		
Investis en immobilisations	2 635	1 226
Non affectés	<u>92 509</u>	<u>85 301</u>
	95 144	86 527
	<u><u>160 705</u></u> \$	<u><u>142 651</u></u> \$

 administrateur

 administrateur *trésorier*

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme est incorporé selon la partie III de la Loi sur les compagnies (Québec). Il a pour but de promouvoir une mise en valeur du patrimoine historique et naturel de la vallée du Saint-Laurent, particulièrement du sud-ouest du Grand Montréal, et de sensibiliser la population à son histoire et à l'environnement par l'entremise de l'interprétation de son patrimoine.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Constatation des produits

L'organisme utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges reliées sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme est raisonnablement assuré de sa réception. Lorsque l'organisme reçoit des apports à titre de dotations, ceux-ci sont comptabilisés directement en augmentation des actifs nets.

Les revenus de dons sont enregistrés lors de leur encaissement.

Les revenus d'activités de l'organisme sont comptabilisés sur une base d'exercice lorsqu'il est raisonnable de considérer que le revenu est gagné.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Instruments financiers*Évaluation initiale et ultérieure*

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des comptes clients et des subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des fournisseurs et frais courus et de la dette à long terme.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transactions dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif et les taux indiqués ci-dessous :

	Taux
Équipement informatique	30 %
Équipements	20 %
Soufleurs	30 %
Matériel roulant	30 %

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.



HÉRITAGE LAURENTIEN
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2020

11

3. INFORMATION SUR LES RÉSULTATS

	2020	2019
Amortissement des immobilisations corporelles	4 936 \$	7 261 \$
Intérêts sur la dette à long terme	750 \$	1 117 \$

4. DÉBITEURS

	2020	2019
Clients	-	545 \$
Taxes de vente à recevoir	<u>144</u>	<u>276</u>
	<u>144 \$</u>	<u>821 \$</u>

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2020		2019	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipement informatique	7 482 \$	6 917 \$	565 \$	808 \$
Équipements	3 000	2 547	453	566
Soufleurs	2 136	1 909	227	324
Matériel roulant	<u>25 898</u>	<u>15 436</u>	<u>10 462</u>	<u>14 945</u>
	<u>38 516 \$</u>	<u>26 809 \$</u>	<u>11 707 \$</u>	<u>16 643 \$</u>

6. EMPRUNT BANCAIRE

L'emprunt bancaire d'un montant autorisé de 10 000 \$ porte intérêt au taux préférentiel plus 4,5%; 6,95%. L'emprunt bancaire n'est pas utilisé au 31 mars 2020.

7. CRÉDITEURS

	2020	2019
Fournisseurs et frais courus	7 102 \$	7 785 \$
Salaires et vacances à payer	5 603	4 969
Retenues à la source à payer	<u>7 214</u>	<u>7 259</u>
	<u>19 919 \$</u>	<u>20 013 \$</u>



8. DETTE À LONG TERME

	2020	2019
Effet à payer, 5,98%, garanti par du matériel roulant dont le coût non amorti est de 9 704 \$ (13 862 \$ en 2019), remboursable par versement mensuel de 591 \$, échéant en juillet 2021	9 072 \$	15 417 \$
Versements sur la dette à long terme	<u>6 736</u>	<u>6 346</u>
	<u>2 336 \$</u>	<u>9 071 \$</u>

Les versements en capital à effectuer au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

2021	6 736 \$
2022	<u>2 336</u>
	<u>9 072 \$</u>

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. Les principaux sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créiteurs et de sa dette à long terme.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes clients.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'organisme n'exige généralement pas de caution.

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Pour les promesses de dons, l'organisme ne comptabilise à la fin de l'exercice que les montants qui sont reçus à la date d'achèvement des états financiers.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Pour les autres créances, l'organisme évalue, de façon continue, les pertes probables et constitue une provision pour pertes en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.



HÉRITAGE LAURENTIEN

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

14

	2020	2019
CHARGES DIRECTES		
Salaires et charges sociales	411 749 \$	410 741 \$
Sous-traitants	5 129	15 583
Matériaux d'aménagement et renaturalisation	6 088	14 244
Frais de camps de jour et d'activités	2 362	2 275
Assurances	10 455	9 154
Matériel roulant	15 143	14 751
Frais de transport et livraison	1 479	2 837
Réparations et entretien	992	245
Matériel d'interprétation	2 946	9 855
Matériel de sensibilisation	4 314	954
Frais d'entreposage	-	48
	<u>460 657</u> \$	<u>480 687</u> \$

CHARGES D'ADMINISTRATION

Télécommunications	5 902 \$	6 416 \$
Fournitures de bureau	5 220	3 699
Frais de réunions	4 247	3 792
Frais de formation	288	205
Honoraires professionnels	11 716	11 786
Taxes et permis	-	713
Intérêts et frais bancaires	738	829
Intérêts sur la dette long terme	750	1 117
Amortissement des immobilisations corporelles	4 936	7 261
	<u>33 797</u> \$	<u>35 818</u> \$

